

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE
CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-151
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : DOMAINES
DE COMPETENCES
PAR THEMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
POLITIQUE DE LA
VILLE-HABITAT-
LOGEMENT

Séance du Conseil Municipal du mardi 10 juin 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire
de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick
MAUGARD, Maire

OBJET :
EFFACEMENT
BASSE TENSION
FILS NUS RUE
CLEMENT ADER
SUR POSTE
GYMNASE –
DOSSIER
SYADEN N°22-
LGPM-048

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER,
Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard
GRIMAUD, Nicole CATHALA – LEGUEVAQUES,
Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-
François VERONIN-MASSET, Préscillia GRANIER,
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE,
Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal
BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER,
Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH,
Christian WINTERHALTER.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

Formant la majorité des membres en exercice.

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 02 JUIN 2025

Procurations :

Régine SURRE donne pouvoir à Brigitte BATIGNE,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à François
DEMANGEOT,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Hélène GIRAL,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Michel
RATABOUIL,
IMEDJADJ Nadia donne pouvoir à Nicole CATHALA –
LEGUEVAQUES
SERRES Béranger donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 02 JUIN 2025

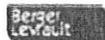
PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **18 JUIN 2025**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le **18 JUIN 2025**

ID : 011-211100763-20250610-DB2025151-DE



Absents : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'avant-projet établi par le Syndicat
Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) concernant l'opération intitulée
« Effacement BT Fils nus rue Clément Ader sur poste gymnase – dossier Syaden
N°22-LGPM-048 ».

Ce projet comprend les travaux d'électrification (ER), mais aussi l'effacement des réseaux d'éclairage public (EP) et les infrastructures passives destinées à accueillir les réseaux de communication électroniques (IPCE).

Pour information, le SYADEN règlera un montant prévisionnel pour cette opération estimée à 154 440 € décomposé comme suit :

- Réseau d'électricité (ER) 105 600 € TTC
- Travaux d'éclairage public (EP) 10 440 € TTC
- IPCE 38 400 € TTC

La commune doit donc signer la convention, adoptée par le SYADEN lors du Comité Syndical du 29 juin 2012 (Délibération n°2012-24), qui délègue temporairement au syndicat, la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives au réseau d'éclairage public (EP).

En application du règlement d'intervention financière du SYADEN, la participation de la Commune aux frais de dossier, sont à régler en phase d'avant-projet (AVP) et pour un montant de 4 400 € TTC.

Après achèvement des travaux, la commune aura à sa charge les frais estimatifs suivants :

- Réseau d'électricité 39 600 € HT
Participation communale (PC) imputation comptable au 204 182 (à amortir sur 15 ans maxi)
- Travaux d'éclairage public 10 440 € TTC
Imputation comptable au 215
- IPCE 6 400 € HT
Participation communale (PC) imputation comptable au 204 182 (à amortir sur 15 ans maxi)

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de 3 480 € versée ultérieurement par le SYADEN à la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'avant-projet présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement,

AUTORISE l'ouverture des crédits budgétaires mentionnés ci-dessus correspondant au dit projet,

CONFIE au SYADEN la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux concernant les réseaux d'éclairage public, et de communication électronique imposés par ce projet,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mandat relative à la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage ci-jointe et tous les autres documents relatifs à ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le **18 JUIN 2025**

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **16 JUIN 2025**

Par publication le : **18 JUIN 2025**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 10 juin 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD

